

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire**.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Tony CHEVAUX donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Monsieur Nicolas COCHEFERT donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Absents excusés : Madame Agnès JOREAU

Absents non excusés : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 144 - 15/12/2022**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS A VOCATION SPORTIVE A TITRE EXCEPTIONNEL – EXERCICE 2022**

La commune aide au développement des associations et participe au maintien de leurs activités. La richesse du vivier associatif contribue au dynamisme et au bien vivre sur la commune.

Ces aides financières sont soit utilisées dans le cadre du fonctionnement de l'association, soit pour répondre à des initiatives ponctuelles mettant en valeur l'image de la collectivité.

Dans ce cadre, la ville d'Avallon s'est engagée au côté de l'association « Avallon Sports Event » pour l'organisation des championnats de France de Duathlon par équipe des 24 et 25 septembre 2022, en l'accompagnant financièrement et logistiquement (délibération n°61 du 05/05/2022).

Le surcoût lié à l'organisation, sous-estimé par l'association, notamment en raison du matériel exigé par la Fédération a rendu fragile les finances de cette nouvelle association.

Devant le succès rencontré par cette manifestation et considérant la volonté de la ville d'Avallon de reconduire cet évènement sportif national pour deux années supplémentaires, il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 500 € au profit de l'association « Avallon Sports Event ».

Il conviendra néanmoins pour les années suivantes de mieux redéfinir le budget nécessaire et ainsi fixer clairement le montant demandé à la ville d'Avallon.

Après avis favorable à l'unanimité des membres de la commission culture, sport et attractivité du 9 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'association « Avallon Sports Event » une subvention sportive à titre exceptionnel d'un montant de 4 500 €,

AUTORISE le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

